



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies professionnelles et accidents du travail

Question écrite n° 70331

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la réparation due aux victimes du travail. Il y a quelques années, la Cour des comptes estimait que le système de réparation, qui n'a pas évolué depuis 1898, était « obsolète, discriminatoire et inéquitable ». Le débat sur la fiscalisation des indemnités journalières a permis de mettre en avant cette injustice, déjà souligné par de nombreux rapports publics. La Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH), association reconnue d'utilité publique, vient de rendre public un livre blanc sur l'indemnisation des victimes du travail. On y trouve quinze propositions concrètes afin de permettre la réparation intégrale pour les victimes du travail. Il lui demande s'il compte s'inspirer de ces propositions afin de moderniser une législation qui date de plus d'un siècle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70331

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 février 2010, page 1042

Question retirée le : 16 février 2010 (Retrait pour cause de question identique)